

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 19 Février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Février 2024
---

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés : Valérie DEJOUR (pouvoir à Agnès NELIAS) - Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

D/2024-023

Objet de la délibération : Tarifs abonnement et énergie produite par les chaufferies bois pour l'année 2024

Madame la Maire rappelle que les tarifs abonnement et énergie produite par les Chaufferies bois avaient été fixées par délibération du 30 mars 2023 de la façon suivante :

Prix du kilowatt/heure : 0.076 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Montant de l'abonnement 2023 :

Tranches en kWh	Tarif HT/année 2023
inférieur ou égal à 25	500,00 €
supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50	1 550,00 €
supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100	2 650,00 €
supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150	4 550,00 €
supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200	6 050,00 €
supérieur à 200 et inférieur ou égal à 250	8 600,00 €
Supérieur à 250 et inférieur ou égal à 300	12 000,00 €

Compte tenu des résultats budgétaires 2023, et des prévisions 2024, après avis favorable du Conseil d'Exploitation, réuni le 6 février dernier, Madame la Maire propose de maintenir les tarifs kilowatt/heure et abonnements pratiqués en 2023.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

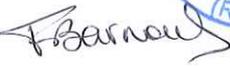
DIT que le prix du kilowatt/heure est fixé à 0.076 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

DIT que le montant de l'abonnement, est fixé comme suit :

Tranches en kWh	Tarif HT/année 2023
inférieur ou égal à 25	500,00 €
supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50	1 550,00 €
supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100	2 650,00 €
supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150	4 550,00 €
supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200	6 050,00 €
supérieur à 200 et inférieur ou égal à 250	8 600,00 €
Supérieur à 250 et inférieur ou égal à 300	12 000,00 €

INDIQUE qu'à ces montants HT sera appliquée une TVA à 5,5 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Frédérique BARNOUD Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire **27 FEV. 2024**  
Après dépôt en Préfecture le : **27 FEV. 2024**  
Publication ou notification du : **27 FEV. 2024**  
Publication site internet le : **27 FEV. 2024**  
Affichage de la liste des délibérations le : **23 FEV. 2024**